

- Communiqué de presse - Berchem-Ste-Agathe

Création d'une Commission de la Prévention au sein du Conseil communal

Depuis de nombreuses années Berchem Ste Agathe a développé une politique de prévention spécifique à la commune tout en s'inscrivant dans les contrats de prévention régionaux. Le service prévention regroupe, entre autre, les tâches et les missions des gardiens de la paix, des éducateurs de rue, celles des personnes chargées de la médiation sociale (accompagnement social) et de la médiation locale (suivi d'infractions mineures). S'y ajoutent les missions des personnes chargées du décrochage scolaire et une série de dispositifs visant à améliorer la sécurité et la prévention sur le territoire de la commune. Dans ce cadre, de nombreuses conventions de collaboration ont été conclues, notamment avec des clubs sportifs et différents services d'accompagnement scolaire. Le contrat de cohésion sociale élaboré dans le quartier de l'Hunderenveld fait également partie de l'ensemble.

L'ensemble de ces dispositifs, dont la coordination est sous la responsabilité du Bourgmestre, a permis d'établir et de garantir des rapports sociaux harmonieux au sein de la population, notamment via les actions entreprises par la médiation locale.

Les objectifs de la Commission de la prévention créée au sein du Conseil communal seront d'évaluer les différents dispositifs mis en place, de vérifier leurs effets et leur implication sur le terrain et d'émettre un avis sur le futur de leur fonctionnement. Différentes enquêtes ont notamment été menées quant à l'efficacité de l'accompagnement scolaire. La Commission émettra des avis sur tout sujet ayant trait à la prévention et à la sécurité sur le territoire communal.

La création d'une commission spécifique à la prévention permettra également aux différents acteurs en matière de prévention d'exposer leurs missions et les résultats de leur travail aux responsables communaux.

Les membres de la Commission de la Prévention seront au nombre de neuf, chaque groupe politique y étant proportionnellement représenté.

L'instauration d'une Commission de la Prévention sera approuvée par le Conseil communal en sa séance du 28 janvier 2010, à 20h.